

Information

Ce fichier PDF contient deux (2) Fiches de Données de Sécurité :

- En page 2, la Fiche de Données de Sécurité du produit « **LR SIL 402T** », mastic silicone translucide - Code produit : 492100.
- En page 15, la Fiche de Données de Sécurité du produit « **LR SIL 402** », mastic silicone couleurs (Blanc, Gris clair, Gris foncé, Bronze, Brun clair, Brun foncé, Noir, Beige et Marron) - Codes produits : 492102, 492104, 492106, 492108, 492110, 492112, 492114, 492116, 492118.

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : LR SIL 402 TRANSPARENT.
Code produit : 492100

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Nom: LR ETANCO SAS
Rue: Parc Les Erables - Bâtiment 1 - 66 route de Sartrouville - BP49
Code postal/Ville: 78231 Le Pecq
Pays: France
Téléphone: +33 (0)1 34 80 52 00
Fax: +33 (0)1 30 71 01 89
Site web: <http://www.etanco.eu>
Email: commercial.france@etanco.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France : + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger -
Mention d'avertissement -
Identificateurs du produit -
Mentions de danger -
Informations supplémentaires sur les dangers (UE) EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
EUH208 - Contient <N-(2-aminoéthyl)-N'-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine, Methyl tris-(methyl ethyl ketoximo)silane, 3-(2-aminoéthylamino)propyltriméthoxysilane, Tetrakis(methylethylketoximino)silane, 3-aminopropyltriéthoxysilane>. Peut produire une réaction allergique.
Mises en garde - Généralités -
Mises en garde - Prévention -
Mises en garde - Réponse -
Mises en garde - Stockage -
Mises en garde - Élimination -

2.3. Autres dangers

Contient des substances PBT/vPvB >= 0.1% évaluées conformément à l'annexe XIII de REACH.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Substance	C (%)	Classification	Limites de concentration spécifiques	Note
Hydrocarbons, C18-C24, iso-alkanes <2% aromatics N°CAS:1437280-85-7 N°EC:940-734-7 N°IDX: Enregistrement REACH: 01-2120078782-46	10.0% ≤ C ≤ 25.0%	H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	-	-
Methyl tris-(methyl ethyl ketoximo) silane N°CAS: 22984-54-9 N°EC:245-366-4 N°IDX: Enregistrement REACH: 01-2119987100-43	1.0% ≤ C ≤ 5.0%	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	(C ≥ 3,755) Skin Sens. 1, H317	-
dodecamethylcyclohexasiloxane N°CAS:540-97-6 N°EC:208-762-8 N°IDX: Enregistrement REACH:	0.1% ≤ C ≤ 1.0%	-	-	-

3.2. Mélanges

Pas de données disponibles

3.3. Remarque

Pas de données disponibles

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Après contact avec la peau : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon.
En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.
En cas d'ingestion : Rincer la bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation. Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions normales d'utilisation. Non considéré comme particulièrement dangereux à l'ingestion dans des conditions normales d'utilisation.

Effets : Le contact direct avec les yeux est probablement légèrement irritant.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de données disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont autorisés.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas de données disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eloigner le personnel superflu. Ne pas respirer les fumées d'incendie ou les vapeurs de décomposition. Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir à l'eau pulvérisée les récipients exposés à la chaleur. Autres informations : Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome.

5.4. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas de données disponibles

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage

Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats.

6.4. Référence à d'autres sections

Pas de données disponibles

6.5. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Température de manipulation : 5 - 40 °C

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit sec et bien ventilé. Durée de stockage maximale : 12 mois. Température de stockage : 5 - 25 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de données disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas de données disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique appropriées

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Équipement de protection individuelle



Protection des yeux et du visage

:

Protection oculaire appropriée:

- Type : Lunettes de sécurité
- Utilisation : Gouttelettes
- Caractéristiques : avec protections latérales
- Norme : EN 166

Protection de la peau

:

Protection des mains:

- Type : Gants jetables
- Matériau : Caoutchouc nitrile (NBR)
- Épaisseur (mm) > 0,1 mm

- Norme : EN 374

Temps de pénétration à déterminer avec le fabricant des gants. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fabricant. Les gants doivent être remplacés après chaque utilisation et à la moindre trace d'usure ou de perforation.

Protection du corps:

Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation

Protection respiratoire : Appareil de protection respiratoire:

- Appareil : Masque à gaz
- Type de filtre : ABEK
- Condition : Si conc. dans l'air > limite d'exposition, Exposition à long terme.

Protections respiratoires recommandées:

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.

8.3. Informations complémentaires

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon et de l'eau avant de quitter le travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique :	Liquide
Apparence :	Pâte
Couleur :	Selon la spécification du produit
Odeur :	Caractéristique
Seuil olfactif :	Pas de données disponibles
pH :	Pas de données disponibles
Point de fusion/point de congélation :	Pas de données disponibles
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	Pas de données disponibles
Point d'éclair :	Pas de données disponibles
Taux d'évaporation :	Pas de données disponibles
Inflammabilité :	Pas de données disponibles
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité :	Pas de données disponibles
Pression de vapeur :	Pas de données disponibles
Densité de vapeur :	Pas de données disponibles
Densité relative :	Pas de données disponibles
Solubilité(s) :	Eau: Négligeable
Coefficient de partage: n-octanol/eau (journal KOC) :	Pas de données disponibles
Température d'auto-inflammabilité :	Pas de données disponibles
Température de décomposition :	Pas de données disponibles
Viscosité :	Pas de données disponibles
Propriétés explosives :	Pas de données disponibles
Propriétés comburantes :	Pas de données disponibles

9.2. Autres informations de sécurité

Masse volumique : 1,39 g/ml.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune en utilisation normale.

10.4. Conditions à éviter

Pas de données disponibles

10.5. Matières incompatibles

Pas de données disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune en utilisation normale.

10.7. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Toxicité orale aiguë

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

dodecamethylcyclohexasiloxane (CAS: 540-97-6)

Especie : Rat

Sexe :

Directives :

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	2000	mg/kg

Conclusion :

Especie : Rat

Sexe :

Directives :

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
LOAEL (90 jours)	=	1000	mg/kg de poids corporel/jour

Conclusion :

Methyl tris-(methyl ethyl ketoximo) silane (CAS: 22984-54-9)

Especie : Rat

Sexe :

Directives : méthode OCDE 401

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	2463	mg/kg

Conclusion :

Especie :

Sexe :

Directives : méthode OCDE 422

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	≥	250	mg/kg
NOAEL (animal/femelle, F0/P)	≥	250	mg/kg

Conclusion :

Especie : Rat

Sexe :

Directives :

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
-----------	-----------	--------	-------

LOAEL (90 jours)	=	50	mg/kg de poids corporel/jour
------------------	---	----	------------------------------

Conclusion :

Especie : Rat

Sexe :

Directives :

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
NOAEL (90 jours)	-	-	mg/kg de poids corporel/jour

Conclusion :

Especie :

Sexe :

Directives : méthode OCDE 422

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
NOAEL (subaigu, oral, animal/mâle, 28 jours)	=	10	mg/kg de poids corporel

Conclusion :

Hydrocarbons, C18-C24, iso-alkanes <2% aromatics (CAS: 1437280-85-7)

Especie : Rat

Sexe :

Directives :

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	>	5000	mg/kg

Conclusion :

11.2. Toxicité cutanée aiguë

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

dodecamethylcyclhexasiloxane (CAS: 540-97-6)

Especie : Rat

Sexe :

Directives :

Durée d'exposition/valeur :

Durée d'exposition/unité :

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	2000	mg/kg

Conclusion :

Methyl tris-(methyl ethyl ketoximo) silane (CAS: 22984-54-9)

Especie : Rat

Sexe :

Directives : méthode OCDE 402

Durée d'exposition/valeur :

Durée d'exposition/unité :

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	>	2000	mg/kg

Conclusion :

Hydrocarbons, C18-C24, iso-alkanes <2% aromatics (CAS: 1437280-85-7)

Especie : lapin

Sexe :

Directives :

Durée d'exposition/valeur :

Durée d'exposition/unité :

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	>	2000	mg/kg

Conclusion :

11.3. Toxicité aiguë par inhalation

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

dodecamethylcyclhexasiloxane (CAS: 540-97-6)

Especce : Rat
Sexe :
Directives :
Voie d'aministration : Inhalation
Durée d'exposition/valeur : 90
Durée d'exposition/unité : jours

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
LOAEC (gaz)	-	=	10	ppmv/6 h/jour

Conclusion :

11.4. Corrosion cutanée

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

11.5. Lésions oculaires

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

11.6. Sensibilisation de la peau

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

11.7. STOT RE

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

11.8. STOT SE

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

11.9. STOT RE

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

11.10. Carcinogénicité

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

11.11. Toxicité pour la reproduction et le développement

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

11.12. Génotoxicité

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

11.13. Génotoxicité in vitro

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

11.14. Sensibilisation respiratoire

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas de données disponibles

Toxicité aquatique court terme

Substances

dodecamethylcyclhexasiloxane (CAS: 540-97-6)

Animaux/Categorie : autres organismes aquatiques 1

Espece :

Durée du test :

Unité :

Directives :

Paramètre	Valeur	Unité
CE50:	> 420	mg/L

Remarques :

Animaux/Categorie : algae 1

Espece :

Durée du test : 72

Unité : h

Directives : OECD 201

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	≈ 0,002	mg/L

Remarques :

Methyl tris-(methyl ethyl ketoximo) silane (CAS: 22984-54-9)

Animaux/Categorie : poisson 1

Espece : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Durée du test :

Unité :

Directives :

Paramètre	Valeur	Unité
CL50:	> 120	mg/L

Remarques :

Animaux/Categorie : poissons 2
Espece :
Durée du test :
Unité :
Directives : méthode OCDE 203

Paramètre	Valeur	Unité
CL50:	972,34	mg/L

Remarques :

Animaux/Categorie : Daphnie 1
Espece :
Durée du test :
Unité :
Directives : méthode OCDE 202

Paramètre	Valeur	Unité
CE50:	231,84	mg/L

Remarques :

Animaux/Categorie : algae 1
Espece :
Durée du test : 72
Unité : h
Directives : méthode OCDE 201

Paramètre	Valeur	Unité
EC50	18,45	mg/L

Remarques :

Animaux/Categorie : algues
Espece : Pseudokirchneriella subcapitata
Durée du test : 72
Unité : h
Directives :

Paramètre	Valeur	Unité
ErC50:	94	mg/L

Remarques :

Animaux/Categorie :
Espece :
Durée du test :
Unité :
Directives : méthode OCDE 204

Paramètre	Valeur	Unité
NOEC:	57,67	mg/L

Remarques :

Hydrocarbons, C18-C24, iso-alkanes <2% aromatics (CAS: 1437280-85-7)

Animaux/Categorie : poisson 1
Espece :
Durée du test :

Unité :
Directives :

Paramètre	Valeur	Unité
CL50:	> 100	mg/L

Remarques :

Animaux/Categorie : Daphnie 1
Espece :
Durée du test :
Unité :
Directives :

Paramètre	Valeur	Unité
CE50:	> 100	mg/L

Remarques :

Animaux/Categorie : algae 1
Espece :
Durée du test : 72
Unité : h
Directives :

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	> 100	mg/L

Remarques :

Toxicité aquatique long terme

Substances

dodecamethylcyclohexasiloxane (CAS: 540-97-6)

Animaux/Categorie : poisson
Espece : Pimephales promelas
Directives :
Durée d'exposition/valeur :
Durée d'exposition/unité :

Paramètre	Valeur	Unité
NOEC:	≈ 4,4	µg/l

Remarques :

Methyl tris-(methyl ethyl ketoximo) silane (CAS: 22984-54-9)

Animaux/Categorie :
Espece :
Directives : méthode OCDE 211
Durée d'exposition/valeur :
Durée d'exposition/unité :

Paramètre	Valeur	Unité
NOEC	>= 115,34	mg/L

Remarques :

Animaux/Categorie : poisson
Espece :
Directives :
Durée d'exposition/valeur :
Durée d'exposition/unité :

Paramètre	Valeur	Unité
NOEC:	57,67	mg/L

Remarques :

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles

Biodégradation

Substances

Methyl tris-(methyl ethyl ketoximo) silane (CAS: 22984-54-9)

Inoculum :
Directives : méthode OCDE 301A
Durée du test :
Unité :

Paramètre	Taux de dégradation	Unité
-	28d 0 %	-

Remarques :

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles

Facteur de bioconcentration (BCF)

Substances

dodecamethylcyclohexasiloxane (CAS: 540-97-6)

Especie :
Directives :
Log Pow : 8,87
Log Kow : 8

Bioconcentration factor (BCF)
-

Methyl tris-(methyl ethyl ketoximo) silane (CAS: 22984-54-9)

Especie :
Directives :
Log Pow : 9,83

Bioconcentration factor (BCF)
-

Remarques :

Hydrocarbons, C18-C24, iso-alkanes <2% aromatics (CAS: 1437280-85-7)

Especie :
Directives :
Log Pow : > 7,2

Bioconcentration factor (BCF)
-

Remarques :

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles

Mobilité

Substances

Methyl tris-(methyl ethyl ketoximo) silane (CAS: 22984-54-9)

Distribution :
Transport type :
Directives :
Superficial tension :

Paramètre	Valeur
-----------	--------

Log Koc	5,481 EPA (Environmental Protection Agency)
---------	---

Remarques :

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

(22984-54-9) : Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII. Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII.

(540-97-6) : Cette substance/mélange remplit les critères PBT du règlement REACH annexe XIII. Cette substance/mélange remplit les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII.

12.6. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles

12.7. Informations écotoxicologiques supplémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination des produits/emballages

Code catalogue européen des déchets (CED) :

08 04 09* - déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

08 04 10 - déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

Législation régionale (déchets) : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

13.2. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre (ADR/RID)	Transport fluvial (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO- TI/IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU	N/A	-	-	-
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Classe ou division	-	-	-	-
Étiquette (s) de danger	-	-	-	-
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-	-

14.5. Dangers pour l'environnement

Pas de données disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre. Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

14.8. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation européenne

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH):

3(b) Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10 :

Methyl tris-(methyl ethyl ketoximo) silane - Hydrocarbures, C18-C24, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatic

3. Substances ou mélanges liquides qui sont considérés comme dangereux au sens de la directive 1999/45/CE ou qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 :

Methyl tris-(methyl ethyl ketoximo) silane

Contient une substance de la liste candidate REACH à une concentration $\geq 0.1\%$ ou avec une limite spécifique plus basse:

Dodecamethylcyclohexasiloxane (D6) (EC 208-762-8, CAS 540-97-6)

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de données disponibles

15.3. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 16: Autres informations

Date de création : 24/06/2019

Date de version : 24/06/2019

Date d'impression : 24/06/2019

16.1. Indication des changements

Pas de données disponibles

16.2. Légende des abréviations et acronymes

Pas de données disponibles

16.3. Références bibliographiques et sources de données

Pas de données disponibles

16.4. Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]

Pas de données disponibles

16.5. Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H304	Asp. Tox. 1	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H317	Skin Sens. 1	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Eye Irrit. 2	Provoque une sévère irritation des yeux
H373	STOT RE 2	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
EUH210		Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
EUH208		Contient <N-(2-aminoéthyl)-N'-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine, Methyl tris-(methyl ethyl ketoximo)silane, 3-(2-aminoéthylamino)propyltriméthoxysilane, Tetrakis(methylethylketoximino)silane, 3-aminopropyltriéthoxysilane>. Peut produire une réaction allergique.

16.6. Conseils de formation

Pas de données disponibles

16.7. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit : LR SIL 402.
Code produit : 492100, 492102, 492104, 492106, 492108, 492110, 492112, 492114, 492116, 492118

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle.
Utilisations contre indiquées : Pas d'informations complémentaires disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Nom: LR ETANCO SAS
Rue: Parc Les Erables - Bâtiment 1 - 66 route de Sartrouville - BP49
Code postal/Ville: 78231 Le Pecq
Pays: France
Téléphone: +33 (0)1 34 80 52 00
Fax: +33 (0)1 30 71 01 89
Site web: <http://www.etanco.eu>
Email: commercial.france@etanco.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France : + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux.

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Pictogrammes de danger -
Mention d'avertissement -
Identificateurs du produit -
Mentions de danger -
Informations supplémentaires sur les dangers (UE) EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
EUH211 - Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.
Mises en garde - Généralités -
Mises en garde - Prévention -
Mises en garde - Réponse -
Mises en garde - Stockage -
Mises en garde - Élimination -

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII.
Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB à une concentration supérieure à 0,1%.
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII.
Ne contient pas de substances PBT/vPvB ≥ 0,1 % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Substance	C (%)	Classification	Limites de concentration spécifiques	Note
Hydrocarbons, C18-C24, iso-alkanes <2% aromatics N°CAS: N°CE:940-734-7 N°IDX:	5.0% ≤C≤ 10.0%	H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	-	-
O,O',O''-(methylsilyldiylne)trioxime 2-pentanone N°CAS:37859-55-5 N°EC:484-460-1 N°IDX:	2.5% ≤C< 5.0%	H302 : Nocif en cas d'ingestion H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	-	-
titanium dioxide N°CAS:13463-67-7 N°CE:236-675-5 N°IDX:022-006-00-2	1.0% ≤C< 2.5%	H351 : Susceptible de provoquer le cancer.	-	[1]

[1] Substances pour lesquelles des limites maximales d'exposition en milieu de travail sont disponibles.

3.3. Remarque

Note 10 : La classification en tant que cancérigène par inhalation s'applique uniquement aux mélanges sous forme de poudre contenant 1 % ou plus de dioxyde de titane qui se présente sous la forme de particules ou qui est incorporé dans des particules ayant un diamètre aérodynamique ≤ 10 µm.

Note W : On a observé que la cancérigénicité de cette substance se manifeste lorsque de la poussière respirable est inhalée dans des quantités donnant lieu à une réduction sensible des mécanismes d'élimination des particules dans le poumon. La présente note a pour but de décrire la toxicité particulière de la substance, et ne constitue pas un critère pour la classification en vertu du présent règlement.

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	:	Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
En cas d'inhalation	:	Amener la victime à l'air libre. Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
Après contact avec la peau	:	Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon. Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.
En cas de contact avec les yeux	:	Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.
En cas d'ingestion	:	Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	:	Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après inhalation	:	Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	:	Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après contact oculaire	:	Le contact direct avec les yeux est probablement légèrement irritant.
Symptômes/effets après ingestion	:	Non considéré comme particulièrement dangereux à l'ingestion dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Tous les agents d'extinction sont autorisés. Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
Moyens d'extinction inappropriés	:	Aucun connu. Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	:	Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eloigner le personnel superflu. Ne pas respirer les fumées d'incendie ou les vapeurs de décomposition.
Instructions de lutte contre l'incendie	:	Refroidir à l'eau pulvérisée les récipients exposés à la chaleur. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie	:	Porter un appareil respiratoire autonome. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Autres informations	:	Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

5.4. Informations complémentaires

Pas de données disponibles.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	:	[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
-------------------	---	---

Pour les non-secouristes :

Équipement de protection	:	Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
Procédures d'urgence	:	Eloigner le personnel superflu.

Pour les non-secouristes :

Équipement de protection	:	Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
Procédures d'urgence	:	Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public .

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage :

Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage. Voir rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

6.5. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

Température de manipulation :

5 – 40 °C

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général :

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	:	Conserver dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.
Produits incompatibles	:	Bases fortes. Acides forts.
Matières incompatibles	:	Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.
Durée de stockage maximale	:	12 mois.
Température de stockage	:	5 – 25 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle :

Substance	Valeur	Unité	Type
titanium dioxide CAS : 13463-67-7 (FR)	10	mg/m ³	Valeur limite d'exposition (8 heures)

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique appropriées

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Équipement de protection individuelle



Protection des yeux et du visage	:	Protection oculaire appropriée: • Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité • Type : Lunettes de sécurité • Utilisation : Gouttelettes • Caractéristiques : avec protections latérales • Norme : EN 166
Protection de la peau	:	Protection des mains: • Type : Gants jetables • Matériau : Caoutchouc nitrile (NBR) • Épaisseur (mm) > 0,1 mm • Norme : EN ISO 374 Temps de pénétration à déterminer avec le fabricant des gants. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fabricant. Les gants doivent être remplacés après chaque utilisation et à la moindre trace d'usure ou de perforation. Porter des gants de protection. Protection du corps: Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation
Protection respiratoire	:	Appareil de protection respiratoire: Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate. Porter un masque approprié.

Contrôle de l'exposition des consommateurs :

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon et de l'eau avant de quitter le travail.

8.3. Informations complémentaires

Eviter toute exposition inutile.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique :	Liquide
Couleur :	Selon la spécification du produit
Odeur :	Caractéristique
Seuil olfactif :	Pas de données disponibles
pH :	Pas de données disponibles
Point de fusion/point de congélation :	Pas de données disponibles
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	Pas de données disponibles
Point d'éclair :	Pas de données disponibles
Taux d'évaporation :	Pas de données disponibles
Inflammabilité :	Ininflammable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité :	Pas de données disponibles
Pression de vapeur :	Pas de données disponibles
Densité de vapeur :	Pas de données disponibles
Densité relative :	Pas de données disponibles
Solubilité(s) :	Eau: Négligeable
Coefficient de partage: n-octanol/eau (journal KOC) :	Pas de données disponibles
Température d'auto-inflammabilité :	Pas de données disponibles
Température de décomposition :	Pas de données disponibles
Viscosité :	Pas de données disponibles
Propriétés explosives :	Pas de données disponibles
Propriétés comburantes :	Pas de données disponibles
Solubilité dans d'autres solvants :	Pas de données disponibles
Log Kow :	Pas de données disponibles

9.2. Autres informations de sécurité

Apparence : Pâte.

Masse volumique : 1,39 g/ml.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales. Non établi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune en utilisation normale. Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune en utilisation normale. Fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

10.7. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Toxicité orale aiguë

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

titanium dioxide (CAS: 13463-67-7)

Espece : Rat
Sexe : Femelle
Directives : OECD Guideline 425 (Acute Oral Toxicity: Up-and-Down Procedure), EPA OPPTS 870.1100 (Acute Oral Toxicity)

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	>	5 000	mg/kg bw

Conclusion : Pas de données disponibles

O,O',O''-(methylsilyldiylne)trioxime 2-pentanone (CAS:)

Espece : Rat
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	1133 – 1234	mg/kg bw

Conclusion : Pas de données disponibles

Espece : Pas de données disponibles
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
ETA CLP	=	1133	mg/kg bw

Conclusion : Pas de données disponibles

Hydrocarbons, C18-C24, iso-alkanes <2% aromatics (CAS:)

Espece : Rat
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	>	5000	mg/kg bw

Conclusion : Pas de données disponibles

11.2. Toxicité cutanée aiguë

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

titanium dioxide (CAS: 13463-67-7)

Espece : Rat
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	>	10000	mg/kg bw

Conclusion : Pas de données disponibles

Espece : lapin
 Sexe : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	>	10000	mg/kg bw

Conclusion : Pas de données disponibles

Hydrocarbures, C18-C24, iso-alkanes <2% aromatics (CAS:)

Espece : lapin
 Sexe : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	>	2000	mg/kg bw

Conclusion : Pas de données disponibles

11.3. Toxicité aiguë par inhalation

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

titanium dioxide (CAS: 13463-67-7)

Espece : Rat
 Sexe : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles
 Voie d'administration : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
CL50:	-	>	6,82	mg/L

Conclusion : Pas de données disponibles

Espece : Rat
 Sexe : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles
 Voie d'administration : Poussière/brouillard
 Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
CL50:	-	>	6,82	mg/l/4h

Conclusion : Pas de données disponibles

11.4. Corrosion cutanée

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

11.5. Lésions oculaires

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

11.6. Sensibilisation de la peau

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

11.7. STOT SE

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

11.8. STOT RE

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

2-Pentanone, O,O',O''-(methylsilyldiyl)trioxime (37859-55-5) : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

11.9. Carcinogénicité

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

11.10. Toxicité pour la reproduction et le développement

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

11.11. Génotoxicité

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

11.12. Sensibilisation respiratoire

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

11.13. Informations complémentaires

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas de données disponibles

Toxicité aquatique court terme

Substances

titanium dioxide (CAS: 13463-67-7)

Animaux/Catégorie : poisson 1
Espèce : other:Japanese Medaka

Durée du test : Pas de données disponibles
Unité : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
CL50:	155	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : poisson 2
Espece : Pas de données disponibles
Durée du test : Pas de données disponibles
Unité : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
CL50:	> 10000	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Crustacés [1]
Espece : Daphnia magna
Durée du test : Pas de données disponibles
Unité : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
CL50:	19,3	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Crustacés 2
Espece : Daphnia magna
Durée du test : Pas de données disponibles
Unité : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
CE50	27,8	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Autres Organismes aquatiques 1
Espece : Pas de données disponibles
Durée du test : Pas de données disponibles
Unité : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
CE50	> 1000	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Autres Organismes aquatiques 2
Espece : Pas de données disponibles
Durée du test : Pas de données disponibles
Unité : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
CE50	61	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : algues 1
 Espece : Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
 Durée du test : 72
 Unité : h
 Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
CE50	> 100	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : algues 2
 Espece : Pseudokirchneriella subcapitata.
 Durée du test : 72
 Unité : h
 Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
CE50	> 100	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Hydrocarbons, C18-C24, iso-alkanes <2% aromatics (CAS: 1437280-85-7)

Animaux/Categorie : poisson 1
 Espece : Pas de données disponibles
 Durée du test : Pas de données disponibles
 Unité : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
CL50:	> 100	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Crustacés 1
 Espece : Pas de données disponibles
 Durée du test : Pas de données disponibles
 Unité : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
CE50:	> 100	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : algues 1
 Espece : Pas de données disponibles
 Durée du test : 72
 Unité : h
 Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	> 100	mg/L

Remarques :

Toxicité aquatique long terme

Substances

titanium dioxide (CAS: 13463-67-7)

Animaux/Categorie : Crustacés
 Espece : Daphnia magna
 Directives : Pas de données disponibles

Durée d'exposition/valeur : 21
Durée d'exposition/unité : jours

Paramètre	Valeur	Unité
NOEC/CEx	≥ 2,92	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : algues
Espece : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
NOEC/CEx	5600	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles

Biodégradation

Données sur le mélange

Inoculum : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles
Durée du test : Pas de données disponibles
Unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Taux de dégradation	Unité
-	-	-

Remarques : Persistance et dégradabilité : Non établi.

Substances

titanium dioxide (CAS: 13463-67-7)

Inoculum : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles
Durée du test : Pas de données disponibles
Unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Taux de dégradation	Unité
-	-	-

Remarques : Persistance et dégradabilité : Non facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles

Facteur de bioconcentration (BCF)

Données sur le mélange

Espece : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles
Log kow : Pas de données disponibles

Bioconcentration factor (BCF)
-

Remarques : Potentiel de bioaccumulation : Non établi.

Substances

titanium dioxide (CAS: 13463-67-7)

Espece : poisson 1
Directives : Pas de données disponibles

Log kow : Pas de données disponibles

Bioconcentration factor (BCF)

352

Remarques : Pas de données disponibles

O,O',O''-(methylsilyldi)trioxime 2-pentanone (CAS:)

Especie : Pas de données disponibles

Directives : Pas de données disponibles

Log kow : Pas de données disponibles

Bioconcentration factor (BCF)

-

Remarques : log Pow: 1,25

Hydrocarbons, C18-C24, iso-alkanes <2% aromatics (CAS:)

Especie : Pas de données disponibles

Directives : Pas de données disponibles

Log kow : Pas de données disponibles

Bioconcentration factor (BCF)

-

Remarques : Log Pow > 7,2

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles

Mobilité

Substances

O,O',O''-(methylsilyldi)trioxime 2-pentanone (CAS:)

Distribution : Pas de données disponibles

Transport type : Pas de données disponibles

Directives : Pas de données disponibles

Superficial tension : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur
Tension superficielle	69,5 mN/m

Remarques : Pas de données disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII.

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB à une concentration supérieure à 0,1%.

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII.

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

12.7. Informations écotoxicologiques supplémentaires

Pas de données disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Elimination des produits/emballages

Codes déchet :

Code catalogue européen des déchets (CED) : 08 04 09* - déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses 08 04 10 - déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

Option de traitement des déchets :

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Pas de données disponibles

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Pas de données disponibles

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Pas de données disponibles

14.4. Groupe d'emballage

Pas de données disponibles

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

14.8. Informations complémentaires

En conformité avec: ADR/IMDG/IATA/ADN/RID.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation européenne

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Réglementations nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

15.3. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 16: Autres informations

Date de création : 24/06/2019

Date de version : 26/04/2022

Date d'impression : 26/04/2022

16.1. Indication des changements

Modifications effectuées :

- Section 1
Suppression d'un code produit
- Toutes les sections suivantes
Modification de la composition du produit
Modifications de l'étiquetage, des informations sur les composants et de l'identification des dangers liées à la modification de la composition

16.2. Légende des abréviations et acronymes

N° CAS : Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service.

ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures.

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CLP : Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008.

CE50 : Concentration médiane effective.

N° CE : Numéro de la Communauté européenne.

EN : Norme européenne.

IATA : Association internationale du transport aérien.

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.

CL50 : Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economiques.

NOEC : Concentration sans effet observé.

PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique.

REACH : Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006.

VPvB : Très persistant et très bioaccumulable.

16.3. Références bibliographiques et sources de données

ECHA (Agence européenne des produits chimiques). Documents de sécurité du fournisseur. RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

16.4. Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pas de données disponibles

16.5. Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Acute Tox. 4 ORAL	Nocif en cas d'ingestion
H304	Asp. Tox. 1	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H319	Eye Irrit. 2	Provoque une sévère irritation des yeux
H351	Carc. 2	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	STOT RE 2	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

16.6. Conseils de formation

Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage

16.7. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.